

A Lugano, les 4 et 5 juin, a siégé la 44^{me} assemblée des déléguées de l'Association suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): **M.A.P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **43 (1955)**

Heft 829

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268522>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL	Organe officiel	ABONNEMENTS
Emilie GOURD RÉDACTION M ^{me} WILÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{lle} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex	des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	SUISSE 1 an Fr. 6.- (ab. min.) Abonnement de soutien 8.- Le numéro 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date

Le vrai progrès
consiste à se re-
nouveler.

A. VINET

A nos abonnés

Nos abonnés de souvennent que, les années précédentes, nous avions dû supprimer, pour raisons financières, le numéro du « Mouvement féministe » de juillet. Cette année, des articles importants ne pouvaient attendre le début de septembre, aussi a-t-il été décidé de maintenir le numéro du « Mouvement » et de « Femmes suisses » en juillet, de supprimer, comme de coutume, les numéros du mois d'août — c'est notre mois de vacances — mais de renoncer au « Mouvement féministe » du 3 septembre. Nous ne saurions, en effet, publier pour cette date, les premiers comptes rendus du congrès de Ceylan, puisque le congrès se termine le 30 août. Ainsi, le présent numéro du « Mouvement » sera suivi du numéro paraissant le 1^{er} octobre.

Deux infirmières reçoivent des distinctions honorifiques

Médaille Nightingale

Le 16 juin dernier, à l'occasion de la Journée de la Source (Ecole d'infirmières, à Lausanne), une cérémonie peu banale se déroula en toute simplicité.

Délégué du Comité international de la Croix-Rouge et de la Croix-Rouge suisse, le Dr Ed. Schauenberg remit à Sœur Julie Hoffmann la Médaille Nightingale, que le Conseil international des infirmières alloue à celles qui se sont distinguées par une fondation d'utilité publique.

C'est la seconde fois que cet honneur est décerné à une Suisse. Agée aujourd'hui de 88 ans, Sœur Julie, qui obtint son diplôme de la Source en 1889, est la fondatrice des asiles pour incurables d'Eben Ezer qu'elle anime encore aujourd'hui de son esprit vif et extraordinairement jeune. En la voyant et en l'entendant parler si humblement de ce qu'elle a pu accomplir, on ne peut s'empêcher de penser que le travail conserve...

Très jeune, Julie Hoffmann eut la vocation de créer un foyer pour des enfants infirmes ou déficients. Malgré une santé délicate qui lui occasionna bien des difficultés, elle ne désespéra jamais, car elle possédait la certitude que Dieu dirigeait ses efforts. « Je n'ai été qu'un instrument », dit-elle dans une charmante allocution, après que la médaille eut été épinglée sur son uniforme.

Il est bien rare qu'une vie de dévouement modeste soit ainsi récompensée, aussi n'est-il que juste de le signaler. Sans doute des millions de vies sont-elles ainsi données à Dieu et accomplissent de grandes choses qui restent ignorées de tous.

Cette consécration donnée à l'une de ses doyennes a vivement ému la grande famille de la Source. En pensant aux 35 infirmières qui recevaient, ce jour-là, leur diplôme, en voyant l'important groupe d'élèves actuellement à l'Ecole, un refrain de Jacques-Dalcroze m'est passé par la tête : « Faites-en autant, faites-en autant, petites femmes du temps présent, jeunes graines de printemps. »

Eh oui ! Faites-en autant, et pourquoi pas ? Nos besoins ne sont plus les mêmes, et cependant, ils sont grands, plus grands peut-être qu'à la fin du XIX^e siècle. Jeunes gardes, allez de l'avant avec courage, le flambeau passe d'une génération à celle qui suit. Il ne s'éteindra pas...

Dr R. Girod

Doctorat « honoris causa » de l'Université de Zurich

A l'occasion de son 70^{me} anniversaire, la Faculté de Médecine de l'Université de Zurich a conféré le Doctorat « honoris causa » à Mme Lydia Leemann, qui s'est consacrée aux problèmes des soins aux malades, des infirmières et de leur profession. Cette solennité a donné lieu à une fête qui s'est déroulée dans la salle des infirmières, à la Pfle-

A Lugano, les 4 et 5 juin, a siégé la

44^{me} assemblée des déléguées de l'Association suisse pour le suffrage féminin

La 44^{me} assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage féminin a eu lieu cette année à Lugano, les 4 et 5 juin. C'était la première fois depuis sa fondation que les déléguées étaient convoquées à se réunir au-delà du Gothard, et notre gratitudo va aussi bien au comité central, qui a pris cette décision, qu'aux sections tessinoises qui nous ont reçues avec une gentillesse toute méridionale. Cet accueil chaleureux et les fleurs firent oublier l'absence du soleil, car la pluie tombait dès le matin.

Après quelques mots de remerciements à la section de Lugano, la présidente, Mme A. Choisy-Necker, ouvre la séance. Pour la première fois, nos trois langues vont se mêler et cela ira sans trop de difficultés, grâce à des textes déjà traduits, à la bonne volonté de toutes et à une aimable interprète.

Le rapport de la présidente est des plus instructifs. L'Association groupe 5900 membres, formant 37 sections, dont plusieurs très agissantes. Au début de 1954, un avis de droit avait été demandé au professeur Kägi sur la question suivante : « A notre époque, la privation des droits politiques pour les femmes est-elle encore compatible avec l'art. 4 de la Constitution fédérale qui prévoit l'égalité de tous les citoyens devant la loi ». L'avis du professeur Kägi, arrivé le matin même par exprès, est d'accord avec l'opinion soutenue depuis toujours par les féministes : priver les femmes de leurs droits politiques est contraire à la Constitution. Le professeur Giacometti estime qu'une modification de la législation suffirait pour reconnaître aux femmes l'égalité politique. Ces avis de juristes éminents ne peuvent être passés sous silence. Après un tour d'horizon sur la vie des sections, vie dont le « Mouvement Féministe » rend compte mois après mois, l'assemblée adopte le rapport de la présidente, ainsi que le rapport financier. Grâce à une prudente gestion de la trésorière, le danger du déficit est conjuré.

A l'ordre du jour figuraient deux résolutions. Celle ayant trait à l'assurance-maladie et maternité a été repoussée. Il s'agissait cependant de reconnaître l'injustice des taux différents de cotisations des hommes

et des femmes introduits dans l'assurance-maladie, et celle de l'absence de toute indemnité pour perte de salaire lors de l'accouchement.

La résolution au sujet de la révision du droit matrimonial est par contre acceptée sous la forme suivante :

« Réunies en assemblée générale les 4 et 5 juin, à Lugano, les déléguées de l'Association suisse pour le suffrage féminin relèvent que notre droit matrimonial est désormais dépassé, ne correspond plus à la situation actuelle de la femme, et demandent que, dans un avenir proche, on procède à une révision des dispositions légales actuelles, en tenant compte du fait que le mariage unit en une communauté deux personnes ayant des droits égaux. Elles expriment le désir que les femmes soient appelées à collaborer à la révision de cette partie de notre Code civil. »

Après cette partie administrative, Mme Molo-Rolandi, avocate à Bellinzona et présidente du groupement tessinois, nous parle des efforts passés et présents pour faire connaître les idées féministes dans une ambiance souvent hostile. La conférencière rappelle l'activité et l'enthousiasme de la pionnière du mouvement tessinois, Mme M. Rovelli, et explique comment, peu à peu, avec persévérance et courage, se sont constituées les 8 sections comprenant environ 900 membres. Du fait que l'homme travaille souvent au loin, la responsabilité du foyer et l'éducation des enfants incombent entièrement à la femme tessinoise, surtout celle des campagnes ; elle comprend donc facilement les travaux d'une commune et la nécessité de se voir reconnaître le droit de s'en occuper.

La réunion du soir se tenait au Kursaal. La séance a été ouverte par les chants d'un charmant groupe d'enfants, les « Bambini ticinesi ». Puis M^{re} Ant. Quinche parla des institutions internationales qui s'occupent des droits de la femme, et insista sur la vigilance de nos organisations internationales pour obtenir et maintenir, toujours et partout, l'égalité des droits formulés dans la Déclaration

des droits de l'homme. Mme Adèle Schreiber adressa ensuite un message cordial de la part de l'Alliance internationale des femmes, cette Alliance qui a 51 ans et dont l'oratrice a vu la naissance. Avec une vivacité digne d'admiration, Mme Schreiber, qui a 83 ans, nous adjure de ne pas perdre courage et de garder confiance en notre cause. Pour terminer cette soirée, nous avons eu plaisir d'entendre Mme Talloni-Bicca, accompagnée par Mlle Marta Giovannari dans des airs d'opéra.

Grâce à la charmante hospitalité des Tessinoises, nous avons tout à fait oublié la pluie, et c'est avec plaisir que nous nous sommes retrouvées le lendemain matin pour entendre M. Bixio Bossi, conseiller aux Etats, affirmer avec force ses opinions féministes et nous conseiller une action active au sein des partis politiques. M. Mario Soldini, conseiller d'Etat estime surtout nécessaire un travail en profondeur et recueille des applaudissements nourris. Ne promet-il pas d'agir pour notre cause en 1956 déjà !

L'aula du Lycée est pleine pour écouter ces orateurs. Au premier rang, nous remarquons Don Mario Slongo, représentant de l'évêque de Lugano ; M. Piero Pellegrini, pour le Grand Conseil, et la municipalité de Lugano représentée par M. Pino Bernasconi. Celui-ci fera une vibrante déclaration pour l'égalité des sexes et apportera le salut de la ville de Lugano.

Un rayon de soleil accompagna les participantes au Restaurant Roncaccio où d'aimables présents étaient disposés à chaque place. D'autres discours encore furent prononcés avant la séparation.

Remercions toutes celles qui ont si bien préparé ces journées, l'Ecole d'horticulture qui a fleuri pampres et participantes, et même la pluie qui a empêché quelques-unes d'entre nous de faire l'école buissonnière, attirées par le charme des coins vieillots de Lugano et le lac avec ses villages pittoresques.

M.A.P.

Les journalistes suisses sont-ils qualifiés pour critiquer la lenteur de l'action internationale, à l'occasion du dixième anniversaire de la Charte de San-Francisco ?

On vient de célébrer, en présence des représentants de plus de 60 pays, le dixième anniversaire de la Charte de San Francisco. Les journaux de notre pays ont commenté l'événement : on reconnaît les services rendus, pendant ces dix années, sur le plan de l'entraide, aux régions et aux populations dont la situation matérielle est difficile. Pour le reste, les critiques vont bon train, du moins dans un certain nombre de périodiques et quotidiens.

Nos censeurs helvétiques sont-ils complètement aveuglés ? Cette Charte est un code

gerinnenschule, en présence de nombreuses délégations de la Croix-Rouge, de la Veska, et de commissions. Il y eut des chants, de la musique, des discours. Le point culminant de la fête fut la remise du grade par le professeur Tondury, doyen de la Faculté de Médecine. La carrière si remplie et si importante de Mme Lydia Leemann, pour le bien des malades et des infirmières, se dessina au travers des nombreuses allocutions et l'on vit bien que l'héroïne de la fête n'avait pas travaillé en vain. Le chant de Jacques-Dalcroze *Dans la bonne Terre, j'ai caché le Grain* exprimait exactement le rôle joué par cette femme au grand cœur, qui a bien mérité de la patrie.

de principes qui, pour avoir une action efficace, n'exige rien moins que des « nations vertueuses ». Où les prendre ? L'humanité telle que nous la connaissons ne peut guère fournir l'étoffe de ces Etats probes et désintéressés qui devraient exister si l'on voulait vraiment vivre en paix, dans un règne de justice. Peut-on s'étonner que la Charte, au bout de dix ans, n'ait pas transformé le monde ?

Et l'on porte des accusations contre l'Organisation des Nations Unies comme si c'était une personne indépendante de nous tous ! Si elle a ses défauts, la malheureuse, ce sont les nôtres. Handicapée comme elle est par l'imperfection de ceux qui la composent, c'est miracle qu'elle ait déjà accompli tant de bonne besogne.

Son mécanisme n'est pas rapide ? — Laissons-nous rire. Est-ce bien à des Suisses à porter pareil blâme ? On voit trop que ces articles ont été écrits par des hommes. Les Suisses ont été dressés à une plus longue patience, et la lenteur avec laquelle on leur a, depuis cinquante ans, concédé, goutte à goutte, quelques prérogatives tout en continuant à leur refuser l'égalité politique, n'a

rien à envier à celle qu'on reproche aux démocrates des Nations Unies.

La reconnaissance solennelle de la Charte des Nations Unies n'a encore porté que des fruits rares et chétifs ? — Peut-être. Mais où et quand, dans l'histoire du monde, a-t-on fait mieux en une si brève période ? Au surplus, il ne s'agit pas de célébrer une victoire matérielle, mais de réaffirmer que les principes sont toujours considérés comme valables, qu'on veut essayer de s'y conformer. Ils existent ces principes, on ne les a pas reniés. C'est déjà un réconfort. En bien des lieux du monde, plus d'un humain opprimé a tout de même une patrie théorique où ses droits sont reconnus. C'est fort peu, direz-vous. Néanmoins, c'est un faible rayon d'espérance, au lieu de la nuit noire.

Une action internationale
qui a été efficace

Et même si l'on ne subit pas, à proprement parler l'oppression, on se sent appuyé et réconforté, lorsque sont proclamés les principes de la Justice. La Charte des Nations Unies qui affirme l'égalité des humains, sans distinction de sexe, a certainement pesé d'un